



MAIRIE D'ORNEX

Département de l'Ain
République Française

DEC 2025 07 03 026

DÉCISION DU MAIRE

PRISE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Acquisition d'un véhicule pour le service Police Municipale

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2024 16 05 059 du 16 mai 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2025 ;

CONSIDÉRANT que, pour répondre aux besoins du service Police Municipale et au vu du vieillissement mécanique du véhicule actuel, la commune doit acquérir un nouveau véhicule ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été menée sur devis ;

VU l'examen des critères de sélection des offres, la commission MAPA qui s'est réunie le 3 juillet 2025 a validé le classement suivant :

	Prix TTC	Critère Prix / 40	Critère Valeur technique (ergonomie/volume, motorisation, consommation) / 60	Note finale	Classement
DACIA Bigster	37 733,76 €	35,41 / 40	55 / 60	90,41 / 100	1^{er}
DACIA Duster	33 440,76 €	40 / 40	40 / 60	80 / 100	2 ^{ème}

DECIDE

DE RETENIR le classement des offres proposé et d'attribuer l'acquisition du véhicule DACIA Bigster pour le service Police Municipale à la société Deffeuille Automobiles Pays de Gex pour un montant de 31 490,09€ HT soit 37 733,76€ TTC.

Fait à Ornex, le 3 juillet 2025

Le Maire
Olivier GUICHARD

Certifié exécutoire le : 04 Juillet 2025
Affiché le : 04 Juillet 2025



La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité

chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision